



La Police Intercommunale

Depuis mars 2023, la police intercommunale de Melun Val de Seine exerce l'ensemble des prérogatives accordées aux polices municipales. Ses agents patrouillent pour les 14 communes* adhérentes.

Une police intercommunale de plein exercice

La police intercommunale de Melun Val de Seine a été créée en 2019 avec pour mission d'assurer la sécurité dans les transports. En mars 2023, la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine a posé un nouvel acte dans la lutte contre l'insécurité en transformant la police intercommunale des transports en une police qui exerce les mêmes compétences que les polices municipales. Elle compte 16 agents (plus une assistante) qui patrouillent de 10h à 4h, notamment en fin de semaine, selon la volonté des élus.

La police intercommunale intervient dans les **16 communes*** adhérentes, principalement sur les communes dépourvues de police municipale. Elle peut également venir en renfort des effectifs des polices municipales existantes, de la police nationale ou de la gendarmerie nationale, en assistance ou pour des opérations ponctuelles. Pour exercer ses missions sur les 16 communes* adhérentes, elle circule sur l'ensemble du territoire de Melun Val de Seine.

La sécurité routière, la prévention de la violence dans les transports et les cambriolages, la lutte contre les trafics font partie de ses priorités. Ses agents sont équipés de pistolets semi-automatiques, de pistolets à impulsions électriques (TASER), de lanceurs de balles de défense (LBD), de bâtons de protection télescopiques, de gaz lacrymogène et de radios. Ils disposent aussi de 4 véhicules sérigraphiés, équipés brigades cynophiles.

Désormais à l'étude, la création d'un Centre de Supervision Urbaine intercommunal, qui regrouperait la vidéosurveillance des communes raccordées. Les policiers, qu'ils soient communaux ou intercommunaux, disposeraient ainsi d'un outil partagé efficace pour prévenir les passages à l'acte, apporter un appui opérationnel aux interventions et élucider les infractions.

*Boissise-Le-Roi, La Rochette, Le-Mée-sur-Seine, Limoges-Fourches, Lissy, Livry-sur-Seine, Maincy, Melun, Montereau-sur-le-Jard, Pringy, Rubelles, Saint-Germain-Laxis, Seine-Port, Vaux-le-Pénil, Villiers-en-Bière, Voisenon.

CHIFFRES-CLÉS EN 2023

494

| mains courantes

219

| procès-verbaux

360

| verbalisations



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MELUN VAL DE SEINE**

297, rue Rousseau Vaudran CS 30187
77198 Dammarie-lès-Lys Cedex
01 64 79 25 25

HORAIRES :

Lun - Ven : 8h30 > 12h15 - 13h30 > 17h30